

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Ethiopie, B.P.: 3243 Tel.: (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

165^{EME} REUNION

29 DECEMBRE 2008

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm(CLXV)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 165^{ème} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 165^{ème} réunion tenue le 29 décembre 2008, a adopté la décision qui suit sur la situation en République de Guinée, à la suite du coup d'Etat intervenu dans ce pays le mercredi le 24 décembre 2008 :

Le Conseil

1 **Prend note** de la mise à jour faite par la Commission sur l'évolution de la situation en République de Guinée, à la suite du coup d'Etat intervenu dans ce pays, et de la visite effectuée, le 26 décembre 2008, par le Président de la Commission en Guinée ;

2 **Rappelle la** décision PSC/PR/Comm(CLXIV) sur la situation en République de Guinée, adoptée lors de sa 164^{ème} réunion tenue le 24 décembre 2008, et **réitère sa ferme condamnation** du coup d'Etat intervenu en Guinée, qui constitue une violation flagrante de la Constitution guinéenne et des instruments pertinents de l'UA, ainsi que son exigence du retour à l'ordre constitutionnel ;

3 **Décide** de suspendre la participation de la Guinée aux activités de l'UA jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays, et ce conformément aux dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'UA et de la Déclaration de Lomé de juillet 2000 sur les changements anti-constitutionnels de Gouvernement. En outre, le Conseil **réaffirme** sa détermination à prendre, en temps utile, toutes les autres mesures prévues par la Déclaration de Lomé pour hâter le retour à l'ordre constitutionnel ;

4 **Se réjouit** de la coordination qui existe entre l'UA et la CEDEAO, et **encourage** le Président de la Commission à poursuivre, en étroite coordination avec les pays de la région, les efforts qu'il a déjà initiés, y compris les contacts avec les auteurs du coup d'Etat, en vue du retour rapide à l'ordre constitutionnel ;

5 **Décide** de rester saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2008

Communique

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2286>

Downloaded from African Union Common Repository